

---

Renvoi au comité de correspondance de l'adresse de la commune de Montmort qui informe de sa réunion en société populaire et remercie la Convention, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de correspondance de l'adresse de la commune de Montmort qui informe de sa réunion en société populaire et remercie la Convention, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) p. 178;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_31962\\_t1\\_0178\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31962_t1_0178_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

opérée; car ne vous y méprenez pas, les tyrans se coaliseraient de nouveau; ils profiteraient de la paix, pour se préparer à une nouvelle guerre et nous submergeraient infailliblement. Le peuple est debout, c'est à vous à diriger ses pas. Il est prêt, à l'exemple des Athéniens, de porter les charpentes de ses maisons pour construire une nouvelle flotte; il est prêt aux plus grands sacrifices. Il veut vivre et mourir libre. Il l'a juré, il tiendra son serment. Enfin, rappelez-vous sans cesse, Représentants qu'un peuple peut conquérir sa liberté mais qu'il ne la recouvre jamais.»

T. SOUCAT (*présid.*), LAURANS (*secrét.*),  
C. TURRET (*rédacteur*), MONDIT (*secrét.*).

## 8

**Les citoyens de la commune de Montmort instruisent la Convention nationale qu'ils viennent de se réunir en société populaire; que leur première séance a été employée à voter des remerciemens aux représentans du Peuple français: ils demandent que le bulletin leur soit envoyé.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de correspondance (1).**

[*Montmort, 18 niv. II*] (2)

« Citoyens représentants,

Un des devoirs les plus importants que nous ayons à remplir dans le moment est de témoigner à toute la Convention, la fraternité, et l'union indissoluble, qui a réuni tous les citoyens de cette commune en Société populaire; l'ardeur et le zèle du plus pur patriotisme marqué sur le front de chaque républicain, a éclaté dans sa première séance; tous ont montré un désir sincère et juré, de maintenir la République une et indivisible, jusqu'à la dernière goutte de leur sang; de découvrir tous les complots qui pourroient se trouver contre la liberté et l'égalité, de dénoncer tout citoyen qui oserait se livrer à de pareils attentats, et de mourir plutôt que de faire le contraire. Cette Société nouvellement formée, ne peut le dispenser de vous rendre les hommages qui vous sont dûs, de se rallier autour de vous pour tâcher de détruire tous les intrigants qui voudroient nous diviser. Elle poursuit les hommes, qui armés de la perfidie et de la malveillance, trament toujours continuellement, des projets d'anéantir la patrie avec eux; elle fait exécuter vos lois dictées par cette sagesse, qui a sauvé la France au bord de l'abîme despotique ouvert sous nos pieds pour nous engloutir sous les chaînes de la servitude qui avoit courbé si longtemps la tête des François par son joug avilissant; vous l'avez fait lever le peuple asservi par des tyrans audacieux pour se dégager des liens qui le tenoient dans la gêne. Vous avez connu les pièges que nous tendoient les esclaves de l'Europe et vous nous avez donné notre pleine

liberté. Vous avez affermi la république pleine quelque temps par les puissances coalisées en livrant aux derniers supplices les rebelles du ci-devant Lyon qui vouloient, de leur propre gré, fiers de leurs richesses acquises injustement faire la guerre, à un peuple levé pour défendre ses droits, à une nation entière, et dissoudre ses représentants; le midi de France étoit alors infecté de cette horde de brigands inhumains; cette infâme Toulon fut encore livrée aux lâches Anglois par la noire trahison, et la perfidie de ses habitants; ils ne savoient donc pas, les traîtres, que la Terre Sainte de la Liberté, ne souffriroit pas longtemps sur elle, des hommes barbares, et que la vengeance du peuple françois, ne tarderoit pas d'éclater, et que leur sang impur s'agiteroit bientôt, au milieu des flots de la Méditerranée outragée de leurs crimes. Grâce à nos braves défenseurs qui ont sauvé au péril de leur vie, la plus grande partie de la France; les Sociétés populaires, veillent avec un soin énergique, à ce qu'il ne soit plus exécuté aucun de ces complots tendant à anéantir la République.

Enfin, représentants, nous vous avons confié le plus grand soin; nous ne pouvons rien exécuter sans avoir reçu vos ordres; la Société populaire de Montmort s'unit pour jamais à vous, elle vous demande seulement que vous lui fassiez parvenir des exemplaires du Bulletin pour qu'elle puisse mieux vous dévouer son attachement et s'éclairer sur les circonstances. S. et F. ».

LÉVÊQUE (*présid.*), J. GILLOUIN (*secrét.*),  
DANIEL (*agent nat.*).

## 9

**La société populaire de Créon, district de Cadillac, écrit qu'elle voit avec admiration les travaux de la Convention. Les subsistances sont-elles rares, ajoute-t-elle: les Français ont des ressources incalculables; ils iront en chercher en Angleterre, en Irlande: par-tout leur courage sera au-dessus de leurs besoins. Cette société fait passer en même temps l'état des dons qu'elle offre à la Patrie, savoir: 583 l. 12 s. 6 d. en assignats et mandats, 120 liv. en or, 55 liv. en argent, une paire de boucles de souliers en argent, 82 chemises, 4 draps de lit, 16 paires de bas de laine, 2 paires de bas de fil, paires de souliers, finalement de la charpie et du vieux linge (1).**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

[*Créon, 10 pluv. II*] (3)

« Représentants du peuple,

La Société populaire de Créon voit avec admiration que la Convention nationale, en déjouant les complots des ennemis intérieurs frappe de terreur les esclaves des tyrans coalisés. Toulon, Landau, Spire, attestent les triomphes de nos armées; vos manœuvres sont celles d'un pilote

(1) P.V., XXXI, 348. B<sup>in</sup>, 30 pluv. (suppl<sup>1</sup>).

(2) D<sup>XL</sup>, doss. 122, p. 13. Analyse plus longue que le texte du P.-V.

(1) Conforme à l'état original (C 290, pl. 928, p. 25).

(2) P.V., XXXI, 348-49. B<sup>in</sup>, 30 pluv. (suppl<sup>1</sup>).

(3) C 290, pl. 928, p. 24, 26.